

Formalisme du dossier de pratique professionnelle Examen du CAPPEI

Le dossier de pratique professionnelle est un dossier communiqué aux membres de la commission à la date renseignée sur la circulaire d'ouverture des inscriptions de la session en cours dans le cadre de l'épreuve 2 de l'examen du CAPPEI.

Il comprend :

- une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

Le format attendu :

- Le texte doit avoir un interligne de 1,5 ;
- Les marges doivent être de 2,5 cm (normales) ;
- Les références ont une indentation (alinéa) de 1,27 cm ;
- Les polices de thème sont Times New Roman en 12 ou Arial en 11 ;
- Le texte est justifié ;
- Le dossier est de maximum 25 pages.